

Les mosaïques des thermes

Autor(en): **Rebetez, Serge**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **66 (1995)**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-836145>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES MOSAÏQUES DES THERMES

par Serge Rebetez

Mosaïque du *frigidarium*

Description (fig. 144)

Données techniques

N° d'inventaire: MN 695

Date de découverte: 1946

Dimensions: Cadre: 2 m x 2,20 m
Mosaïque: 1,97 m x 1,98 m
Tesselles: 0,01-0,02 m x 0,01-0,02 m x 0,015-0,025 m

Couleurs: Noir, blanc

Densité: 35 à 50 tesselles par dm²

Surface: 3,6726 m²

Publication: Gonzenbach 1961, N° 86.2, pp. 157 et 158, pl. 42

Dans la partie inférieure du cadre se trouvent les restes d'une bande de raccord composée de trois bandes de tailles pratiquement identiques: la première est noire, avec sept tesselles et mesure 0,11 m; la deuxième est blanche, avec sept tesselles, et mesure 0,095 m; la troisième, noire à nouveau, compte sept rangs de tesselles également et mesure 0,11 m.

Le panneau présente une composition orthogonale de carrés adjacents, formés de quatre rectangles égaux noirs autour d'un petit carré noir inscrit d'un carré blanc, au trait blanc en filet double, avec effet de sparterie²³⁶.

Quatre carrés complets sont conservés (F, G, J et K). Toutefois, si l'on tient compte des ébauches d'autres motifs, que l'on peut observer dans les bords du panneau, le fragment présente les restes de douze carrés entiers (A à L) (fig. 145).



Fig. 144. Relevé de la mosaïque du *frigidarium*.
Ech. 1:20. (Dessin: S. Rebetez)

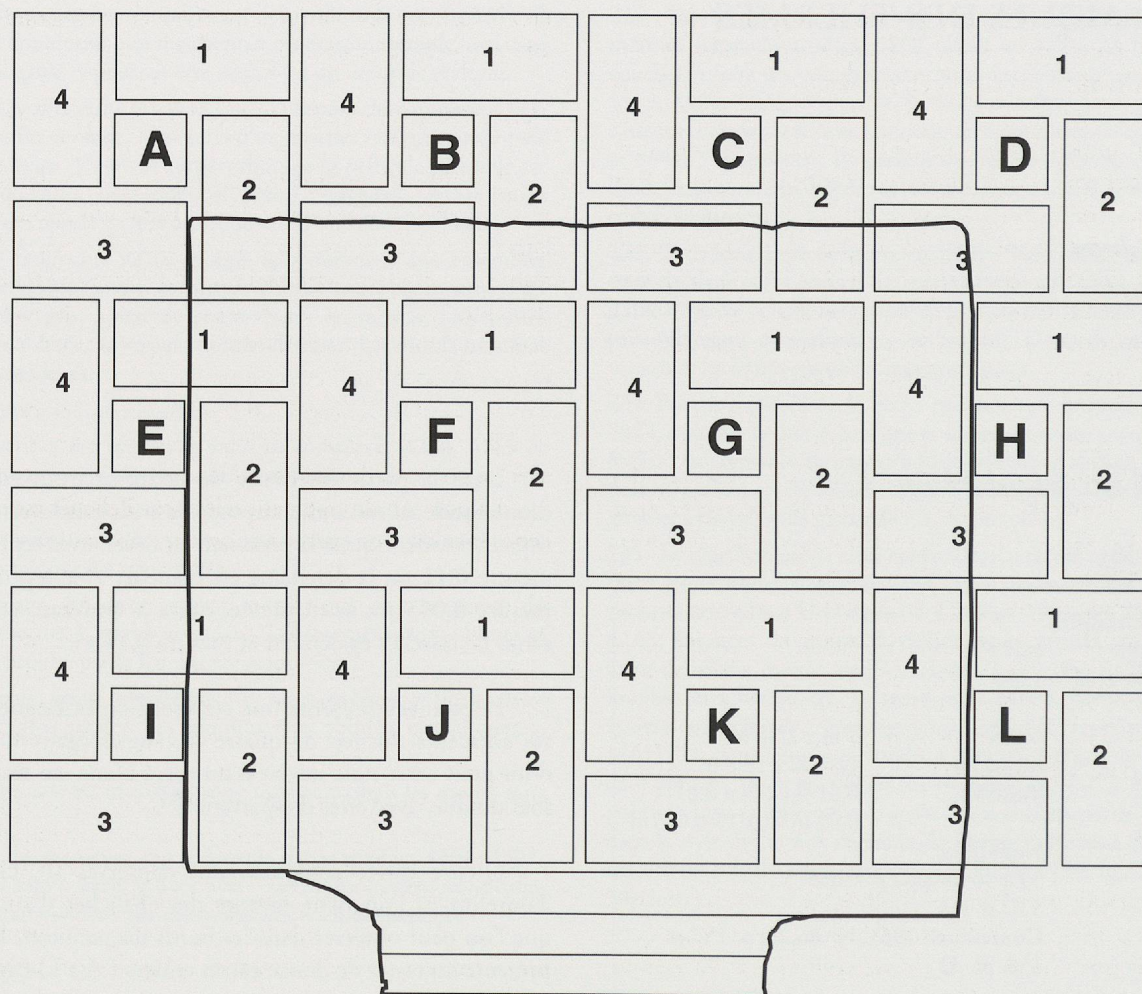


Fig. 145. Numérotation des motifs géométriques de la mosaïque du *frigidarium*. Ech. 1:20.

Les filets doubles blancs séparant chacun des motifs sont réalisés à l'aide de tesselles posées, en principe, du centre vers l'extérieur, ce qui laisse à penser que chaque fragment de motif se compose des éléments suivants: un filet simple blanc marque l'extérieur sur le fond noir. En ce qui concerne les petits carrés blancs, il faut noter qu'ils se composent tous de seize tesselles disposées quatre par quatre.

La principale caractéristique de ce panneau, relevée par V. von Gonzenbach²³⁷, est la très grande diversité de la densité des pierres au décimètre carré. En effet, la pose des tesselles semble relativement lâche dans certaines parties (G3, K3 ou L3 par exemple) en présentant une densité d'environ 35 tesselles au décimètre carré, d'autres rectangles (G4, J4 ou K2, par exemple) montrent des zones approchant une densité de 50 tesselles au décimètre carré. Si, sans une étude pierre par pierre, il semble difficile de comprendre le phénomène, le dessin de la figure 144 et l'étude de l'histoire de la pièce permettront de résoudre ce problème.

Découverte, prélèvement et restauration de la mosaïque

La mosaïque est apparue le 5 novembre 1946, lors des travaux d'agrandissement de la cave de la maison Tschanen.

D'après le rapport final abrégé²³⁸, «cette mosaïque n'offre pas un grand intérêt du point de vue de l'art; c'est un pavement de grands rectangles noirs bordés de couleur crème et qui s'organisent à angle droit autour d'un carré crème margé de noir; l'ensemble se répète à l'infini...» Un dessin, malheureusement perdu aujourd'hui, en a été levé; il a été repris dans le rapport sur la trouvaille et la restauration de la mosaïque en 1949, sous la forme d'un petit croquis²³⁹. Une seule photographie rend également compte de l'état de la mosaïque au moment de sa découverte²⁴⁰. Ce document capital montre la mosaïque in situ dans la cave et, à l'aide du croquis, il est évident que la mosaïque n'était en aucun cas parfaitement carrée à l'origine.

Le rapport final abrégé²⁴¹ mentionne que «la mosaïque a été levée» et qu'«elle est actuellement en reconstruction à l'atelier du musée de Nyon». Aucun des rapports qui nous sont parvenus ne parle de la manière dont le pavement a été levé: le restaurateur a-t-il réussi à arracher la mosaïque en un seul morceau, ce qui aurait posé des problèmes pour le sortir de la cave, ou alors l'a-t-il arraché par petits fragments et aurait-il rencontré un problème au cours de cette opération, car il semble bien que la mosaïque ait été réduite en miettes à ce moment-là?

Au vu de ce qui a été énoncé dans le chapitre précédent, c'est-à-dire la grande irrégularité de la pose des tesselles, il faut envisager la dernière solution comme étant la plus vraisemblable. Il semble en effet que la mosaïque ait été totalement reconstituée d'après des centaines de fragments de mortier auxquels adhéraient encore quelquefois deux tesselles au minimum et d'autres fois des petites plaques de quelques dizaines d'abacules. Ainsi, peut-on expliquer les plaques que l'on retrouve dans certains éléments des carrés (F1, G1, G2, G4, H4, par exemple). Il faut donc imaginer que la densité originale de la mosaïque s'approchait de ces derniers fragments et non des parties lâches que l'on rencontre en d'autres endroits.

Un autre élément relatif à l'histoire de la restauration de la pièce est intéressant: en plusieurs endroits, on remarque des séparations à l'intérieur même des grands rectangles (par exemple E2, F2, G2, etc.). Cette séparation, visible aussi bien horizontalement que verticalement, est la trace de la manière de travailler du restaurateur. La pièce étant trop grande, il a procédé par petites plaques carrées ou rectangulaires de 0,46 m de côté (par 0,46 m pour les carrées et par 0,23 pour les rectangulaires), et il les a assemblées au dernier moment. Cela explique l'erreur que l'on remarque dans le fragment du carré A (pièce 2), où le filet double blanc séparant les éléments 2 et 3 manque.

Dimensions

Dans son rapport de 1949²⁴², E. Pelichet donne les dimensions suivantes pour les différents éléments de la mosaïque: «Centre: petit carré blanc de 6 cm de côté autour du centre: zone carrée noire de 22 cm. Contre cet ensemble, les rectangles noirs, bordés de blanc viennent s'appuyer les uns aux autres, chacun à l'équerre du précédent. L'ensemble centre - 4 rectangles forme un grand carré de 73 cm de côté, qui est répété côte à côte, sur toute la mosaïque». Les dimensions indiquées par E. Pelichet sont très proches de la mosaïque reconstituée, notamment pour les carrés centraux. Le calcul de dimensions antiques est compliqué par le fait que les motifs se chevauchent au niveau des filets doubles blancs.

Afin de reconstituer le schéma régulateur, il faut reprendre ces dimensions depuis le départ. Pelichet donne pour le carré central la dimension de 0,22 m, ce qui correspond à la seule partie noire de la mosaïque. Il faut y adjoindre le filet double blanc, mesurant environ 0,025 à 0,03 m, ce qui donne un carré central d'environ 0,27 à 0,28 m. Si on imagine que la moitié de ces filets doubles forme l'extérieur des grands rectangles noirs, on obtient un carré central d'environ 0,245 à 0,25 m. Ces dernières dimensions sont très proches d'une mesure fréquente dans les mosaïques antiques, correspondant à cinq sixièmes de pied, soit 0,2463 m. Il faut donc imaginer que le centre de notre carré, correspondant à la neuvième partie du tout, sert de base à la géométrie du motif.

Le grand carré devait donc mesurer trois fois cinq sixièmes de pied, soit deux pieds et demi (0,7388 m), d'axe en axe, c'est-à-dire depuis le centre du filet double blanc séparant les carrés entre eux. La base du dessin étant le carré central, chaque rec-

tangle formant les bordures du premier correspond en surface au double du carré central.

Reconstitution et schéma régulateur (fig. 146 et 147)

Les dimensions de la pièce, connues par les fouilles de 1946 et 1990, sont les suivantes: 11,60 m de long pour 7,15 m de large²⁴³. La mosaïque gisait au fond de la cave, à 0,80 m du mur séparant le *frigidarium* du *tepidarium* et à 2 m du mur occidental de la pièce. Sur le côté septentrional de la pièce, un grand bassin est apparu, dont les dimensions externes, partiellement restituées, sont les suivantes: environ 4,50 m de longueur sur environ 2,40 m de largeur. Il reste donc, au centre, une surface de 9,20 m sur 7,45 m dans laquelle il faut insérer le pavement, avec, si possible, des motifs entiers.

La position du fragment relevé par Pelichet est connue. De cette manière, on peut reconstituer au moins douze carrés entiers formant l'angle du tapis²⁴⁴. Dans le but de préserver une bande de raccord sensiblement de la même largeur tout autour de la mosaïque, on arrive donc à proposer la restitution suivante: le tapis de la mosaïque se composait de neuf motifs dans la longueur de la pièce et de sept motifs dans sa largeur, soit soixante-trois motifs en tout. Si l'on reprend les dimensions du carré de base évoqué plus haut, soit 2,5 pieds, on obtient un tapis de 22,5 pieds sur 17,5 pieds (6,65 m x 5,17 m)

Avec les trois bandes noires et blanches, mesurant dans leur ensemble 0,0315 m, le champ de la mosaïque mesurait 7,28 m sur 5,8 m, soit 24 pieds deux tiers sur 19 pieds deux tiers.

Aucun élément conservé de la mosaïque ne permet de définir de quelle manière était traitée la bande de raccord qui rejoignait les murs de la pièce et entourait le bassin. Le dernier filet du champ étant réalisé à l'aide de tesselles noires, cette bande de raccord devait être composée de tesselles de couleur blanche, peut-être même posées en partie perpendiculairement aux murs de la pièce²⁴⁵.

Pose

Les rares fragments de «grande» dimension où l'on peut observer l'ordre et la qualité de la pose antique depuis le filet double blanc jusqu'à l'intérieur des rectangles noirs sont conservés aux points G1, G4, H4, I1, J1, J (centre), K1, K2 et L4. Il ressort de leur observation que le mosaïste, après la pose du filet double blanc, a posé une double ligne de tesselles noires, puis, parallèlement à l'un des côtés du rectangle, a rempli l'ensemble de la figure. Vu la taille des fragments, il n'est pas possible de dire si c'est le petit ou le grand côté des rectangles qui a servi de référence, car aucun angle n'est conservé. Le jeu de lignes devait probablement être différent dans les lignes montantes et les lignes verticales, accentuant encore l'effet de sparterie.

Parallèles et datation

Les parallèles proches de la mosaïque de Nyon sont très rares. Il a donc été procédé par analogie de dessin, plus que par parallèle exactement identique.

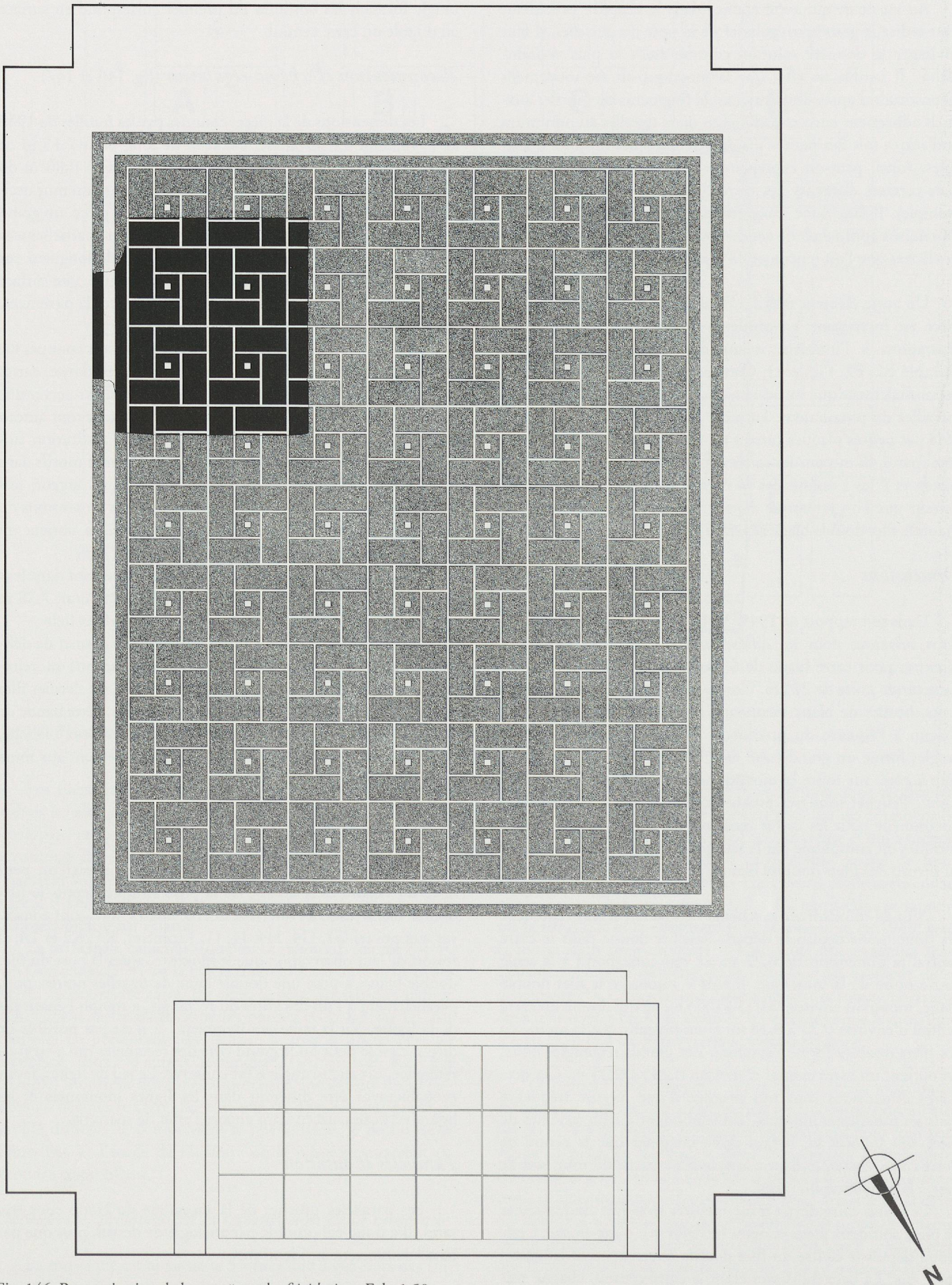


Fig. 146. Reconstitution de la mosaïque du *frigidarium*. Ech. 1:50.

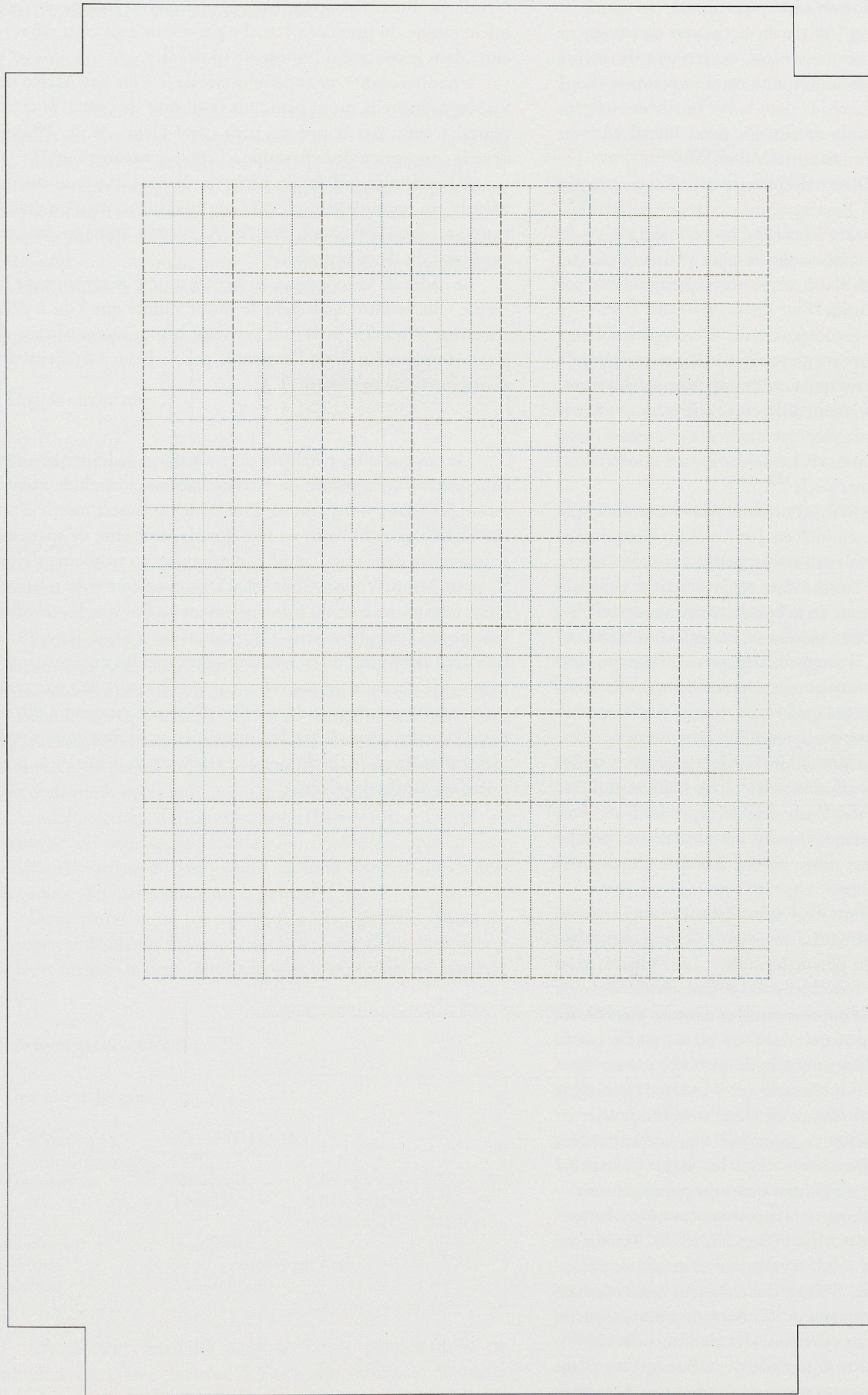


Fig. 147. Schéma régulateur de la mosaïque du *frigidarium*. Ech. 1:50.

Dans une villa gallo-romaine peu fouillée et située à Seengen près de Lenzbourg (AG), a été découvert un pavement disposé sur un hypocauste reprenant exactement la même ordonnance qu'à Nyon, et ce jusqu'au carré frappant le motif central. La seule différence réside dans le fait que le dessin géométrique a été réalisé en noir sur un fond blanc. V. von Gonzenbach date ce pavement entre 100 et 150²⁴⁶.

Dans la maison supérieure découverte dans l'ancien jardin de la Banque de France à Besançon, un pavement semblable a été dégagé. Les rectangles sont ici ornés d'un petit rectangle noir centré, tandis que les carrés sont frappés d'une croisette. Réalisée en noir sur fond blanc, cette mosaïque est datée par H. Stern de l'époque antonine²⁴⁷.

L'encadrement d'un grand pavement découvert à Orange avant 1815 reprend les mêmes types d'ornements qu'à Besançon, sans les croisettes qui sont remplacées par des carrés simples de neuf tesselles. Grâce à différents critères, dont l'insertion de fragments de plaques de marbre de couleur dans d'autres parties du *tesselatum*, H. Lavagne propose une datation haute, vers la fin du premier siècle²⁴⁸.

Toujours dessinée en noir sur un fond blanc, une mosaïque du même type a été mise au jour en 1967 à Saint-Romain-en-Gal. Au centre du carré, on retrouve un petit carré noir. Parlant d'un motif archaïsant, J. Lancha date ce pavement et ceux qui ornaient les pièces adjacentes du début du troisième siècle²⁴⁹.

Au fond de la cave d'une maison de la rue Bonne de Saint-Paul-Trois-Châteaux, H. Lavagne a dégagé une large portion d'un pavement connu anciennement. Un des éléments de décor présente la même ordonnance qu'à Nyon, jusque dans l'opposition de couleurs. Toutefois, quelques différences sont à signaler: les filets doubles de Nyon sont ici des bandes de quatre tesselles et les carrés blancs placés au centre des carrés noirs sont d'une dimension plus importante. Il me semble cependant que l'on peut considérer cette mosaïque comme un parallèle très proche de celle de Nyon. Elle est datée par H. Lavagne du premier siècle²⁵⁰.

Dans un vaste complexe situé sous l'Istituto Magistrale de la Via V. Gamera de Brescia, deux mosaïques, parmi un ensemble de huit, sont du plus haut intérêt. Leur organisation générale rappelle Nyon, mais dans les détails plutôt celle de Besançon (notamment, de petits rectangles dans les grands). La pièce A²⁵¹ présente le motif noir sur fond blanc, tandis que la pièce C²⁵² le montre à l'identique mais en blanc sur un fond noir. Cet ensemble est très intéressant car il indique clairement que coexistaient les motifs réalisés en blanc sur fond noir et en noir sur fond blanc. A Brescia ce constat est vrai jusque dans les moindres détails. M. Dondereer juge les deux pavements contemporains et les date du dernier quart du premier siècle.

A Ostie, deux pavements se rapprochent du nôtre. Le premier provient de l'*insula* des Muses (Reg. III, Is IX). Représenté en noir sur fond blanc, le motif n'est pas orné au centre par un petit carré supplémentaire. Il s'agit donc du seul dessin de base avec les filets doubles uniquement. G. Becatti, grâce à d'autres exemples qu'il cite, date ce pavement des alentours de 130²⁵³. Le second se trouve dans le sanctuaire de la Bonna Dea (Reg. IV, Is VIII). Les carrés centraux sont ici frappés du même motif plus petit. Il est cependant de plus grande taille qu'à

Nyon. G. Becatti propose comme datation d'origine la première moitié du premier siècle. Le pavement a en effet été restauré dans le courant du troisième siècle²⁵⁴.

Un intercolonnement du péristyle de la Villa San Marco de Stabies présente le motif blanc sur fond noir de Nyon, le carré central n'étant pas frappé du petit carré blanc. M. S. Pisapia situe la conception de l'ensemble à l'époque néronienne²⁵⁵.

A l'extrémité sud-est du péristyle de la «Casa-Basilica» de Merida, on retrouve le motif noir sur fond blanc, avec un grand carré au centre, comme à Brescia. A. Blanco Freijeiro date ce pavement du deuxième siècle²⁵⁶.

Le cadre de la mosaïque de la maison du *mithraeum* de la même ville montre également le motif simple que l'on a déjà rencontré à Stabies, mais noir sur fond blanc. Le motif central assez complexe fait dater l'ensemble par A. Blanco Freijeiro du deuxième siècle également²⁵⁷.

De ces quelques parallèles on peut donc déduire que cette composition orthogonale de carrés adjacents, formés de quatre rectangles égaux noirs autour d'un petit carré noir inscrit d'un carré blanc, au trait blanc en filet double, avec effet de sparterie se rencontre dans tout l'empire, du premier au troisième siècle. Si, pour Nyon, V. von Gonzenbach propose une date relativement tardive, cela est dû principalement au fait que les tesselles sont posées irrégulièrement. Or, nous avons vu que cette situation était le résultat de la restauration et que les quelques fragments de grande dimension conservés sur le panneau présentaient une densité de tesselles d'environ cinquante pièces par décimètre carré. Il semble donc que cette mosaïque soit à placer plutôt vers la fin du premier siècle ou au début de la première moitié du deuxième.

La mosaïque du *tepidarium*

Description (fig. 148)

Les différents éléments de la mosaïque du *tepidarium* des thermes du *forum* ont été découverts lors de la fouille de la rue du Marché en 1990 et peuvent être divisés en deux catégories: la première représentée par un grand fragment en place, permettra de positionner correctement la mosaïque dans l'ensemble de la pièce; la seconde est constituée de plusieurs fragments, disposés pêle-mêle dans la fouille suite à l'écroulement de l'hypocauste qui constituait la fondation du pavement.

1. Fragment in situ (fig. 80)

Données techniques

N° d'inventaire:	NY/5925-1c		
Date de découverte:	1990		
Dimensions:	Mosaïque:	1,22 m x 0,62 m	
	Tesselles:	0,01-0,02 m x 0,01-0,02 m x 0,015-0,025 m	
Couleurs:	Noir, blanc		
Densité:	50 à 55 tesselles par dm ²		
Surface:	0,494176 m ²		

Le fragment conservé *in situ*, sur l'hypocauste antique, est constitué de deux éléments. On observe d'abord les restes de deux bandes constituées, la première de quatre tesselles blanches, la seconde de sept tesselles noires et mesurant 0,105 m. Puis apparaissent les éléments constitutifs du décor du tapis principal de la pièce: de grands carrés noirs ou blancs, d'environ 0,32 m de côté et disposés sur la pointe. Au moment où ce motif rencontre les bandes précitées, il se transforme en triangle blanc. D'après ce fragment, on pourrait reconstituer l'intégralité du tapis qui suit la définition suivante: damier noir sur fond blanc en opposition de couleur, les carrés posés sur la pointe²⁵⁸.

Deux carrés noirs sont presque entiers et trois ébauchés. Quatre carrés blancs montrent entre le quart et les trois quarts de leurs surfaces et deux demi-triangles blancs jouxtent la bande noire.

2. Fragments écroulés (fig. 79)

Données techniques

N° d'inventaire:	NY/5925-1a, -1b		
Date de découverte:	1990		
Dimensions:	Mosaïque:	2,99 m x 1,56 m ²⁵⁹	
	Tesselles:	0,01 - 0,02 m x 0,01-0,02 m x 0,015-0,025 m	
Couleurs:	Noir, blanc		
Densité:	50 à 55 tesselles par dm ²		
Surface:	2,164099 m ²		

Les éléments écroulés dans la fouille permettraient de remonter un grand panneau à l'aide des différents éléments récoltés entre les pilettes de l'hypocauste. On remarque alors les éléments suivants:

- une large bande blanche, d'abord, composée au minimum de vingt rangées de tesselles blanches. Cet élément doit constituer une partie de la bande de raccord qui entourait l'ensemble de la composition mosaïque. Dans l'état actuel, il mesure 0,275 m;
- une bande noire, constituée de sept rangs de tesselles et mesurant 0,11 m environ, suit;
- puis, sur 0,095 m, on observe une bande blanche de sept tesselles;
- enfin, on retrouve une bande noire de sept tesselles large de 0,105 m identique à celle du fragment 1 conservé *in situ*;
- les différents éléments du décor décrits plus haut apparaissent à nouveau: carrés noirs sur la pointe, carrés blancs à l'identique et triangles blancs s'intercalant dans l'espace laissé libre entre le décor du tapis et les différentes bandes.

Du tapis principal sont conservés quatre carrés noirs pratiquement complets, sept carrés noirs conservés en partie, trois carrés blancs intacts, les éléments de cinq carrés blancs fragmentaires, quatre triangles blancs entiers et un fragmentaire.

Reconstitution et schéma régulateur (fig. 149 et 150)

Les bandes noires et blanches des deux éléments constitutifs de la mosaïque font partie du même élément, comme le prouvent leurs dimensions et le nombre de rangs de tesselles qui les forment: il s'agit des bandes de liaison entre le tapis principal et la bande de raccord entourant la pièce et permettant de joindre le tapis central de la mosaïque aux murs de la pièce, dont les dimensions sont de 11,60 m sur 6,40 m.

L'emplacement de la bande de tesselles noires du fragment conservé *in situ* est situé à 0,92 m du mur de la pièce. C'est à partir de ce point qu'il faut fixer le départ du tapis. Si l'on considère une distance de 4,43 m, correspondant à 15 pieds romains, on se trouve à environ 1,05 m du mur opposé. Le tapis est ainsi presque centré dans la pièce.

Dans l'autre sens, le carré fragmentaire dont seule une pointe a subsisté, est situé à 1,78 m du mur. La diagonale des carrés mesurant 0,443 m, on peut considérer que le début du tapis est situé à 1,34 m du mur. En utilisant le même système que précédemment, soit des pieds de 0,295 m, on peut prolonger ce tapis jusqu'à 8,87 m, soit à 30 pieds du départ. Il reste alors 1,39 m pour la bande de raccord, ce qui centre également le pavement dans ce sens. Le tapis principal mesurait donc 15 pieds sur 30 pieds, soit 4,43 m sur 8,87 m.

Les carrés sont posés sur la pointe et mesurent 0,32 m de côté et 0,443 m en diagonale, ce qui correspond exactement à 1,5 pied. C'est cette dernière distance qui a fait office de base au schéma régulateur qui a servi à la pose de la mosaïque. Les deux fragments permettent d'affirmer que les carrés noirs jouxtaient toujours la bande noire et que, par conséquent, tout autour de la pièce on pouvait voir des triangles blancs dont l'hypoténuse correspond à la diagonale des carrés. Dans chaque angle devait par conséquent se trouver un triangle blanc qui, par l'effet de la composition géométrique, devait représenter la moitié des autres triangles. Son hypoténuse correspond alors au côté des carrés et ses deux autres côtés présentent la moitié de l'hypoténuse des autres triangles, c'est-à-dire 0,2215 m, soit trois quarts

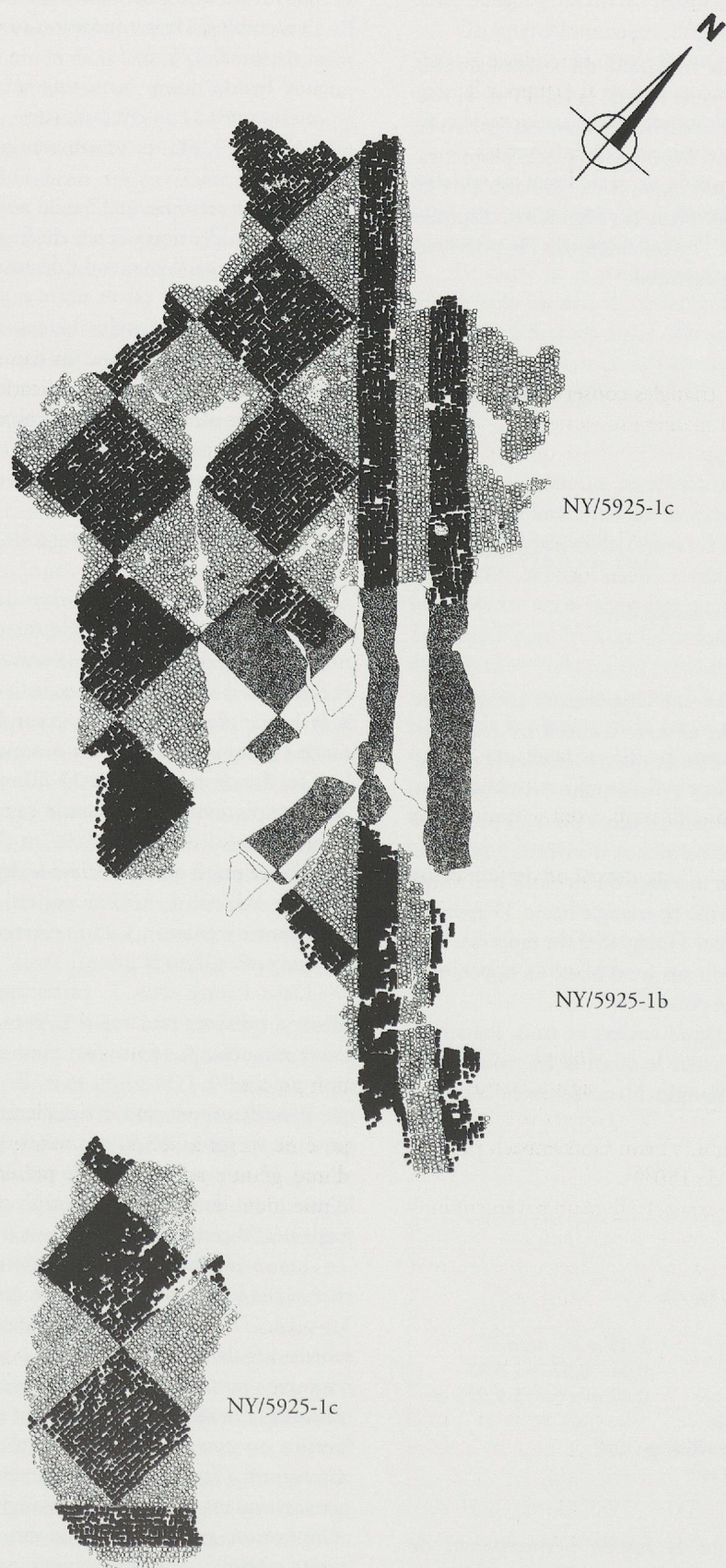


Fig. 148. Relevé de la mosaïque du *tepidarium*. Ech. 1:20. (Dessin: S. Rebetz).

de pied. Ce dernier élément permet de définir le départ du schéma régulateur.

Afin de diviser le champ, le mosaïste a donc procédé de la manière suivante: après avoir tracé un rectangle de 15 pieds sur 30 pieds, il a posé un premier point à trois quarts des pieds du coin. Puis, il a fixé des points tous les 1,5 pied (19 pour le long côté, 9 pour le petit) le dernier se trouvant à trois quarts de pied de l'angle opposé. Ce système donne un damier dont les carrés seraient parallèles aux quatre murs de la pièce. Pour obtenir des carrés posés sur la pointe, il a fallu tracer des diagonales à 45° entre tous les points obtenus. Ainsi, on trouve le schéma de base qui a servi à poser l'ensemble du pavement.

Pose

L'observation des carrés et triangles conservés montre que chaque élément a été posé de la manière suivante: le mosaïste a d'abord posé un filet double formant la limite du motif, puis par rangs parallèles et successifs, il a rempli l'intérieur du motif, en utilisant l'un des côtés comme base. Il est à noter que tous les éléments conservés du tapis sont posés de la même manière, ce qui dénote une attention toute particulière dans le suivi de la pose et montre combien le chef de travaux a fait attention à l'unité du pavement.

Parallèles et datation

La principale difficulté rencontrée dans la recherche des parallèles de cette mosaïque réside dans la taille exceptionnelle des carrés du pavement de Nyon, ainsi que vont le montrer les exemples suivants.

A Avenches, le tapis central d'une mosaïque de 6,2 m par 4,35 m représente une scène de chasse. Le cadre de cette scène montre deux rangs de carrés noirs et blancs posés sur la pointe, ces carrés étant de petite taille. V. von Gonzenbach date l'ensemble, connu sous le nom de Jagdmosaik, entre 200 et 250²⁶⁰.

Dans le *frigidarium* de la villa de Hölstein (BL), une mosaïque aujourd'hui exposée au musée d'Augst présente divers décors géométriques et floraux. Trois rangs de petits carrés noirs forment le cadre du motif central. V. von Gonzenbach propose de fixer cette mosaïque autour de 150²⁶¹.

L'*insula* X d'Augst (Victoriastrasse) a livré un pavement intéressant. Le centre de la pièce est occupé par un damier noir, jaune et blanc. Les carrés sont également de petite dimension (environ 0,10 à 0,12 cm de côté) et la bande de carrés jaunes est intercalée tous les deux rangs de carrés blancs, ce qui incite V. von Gonzenbach à proposer le troisième siècle pour la datation²⁶².

La grande villa d'Oberkulm (AG), agrémentée d'une aile thermale, comportait, dans la pièce 17, un pavement en damier couvrant probablement l'ensemble du sol. A nouveau, ce ne sont ici que des petits carrés qui sont représentés. La mosaïque était en relation avec un *opus sectile* et V. von Gonzenbach situe sa construction entre la fin du deuxième siècle et le début du troisième siècle²⁶³.

V. von Gonzenbach signale encore une mosaïque du même genre dans le *caldarium* des thermes de Vindonissa (pièce 18).

Ce sont aussi des petits carrés noirs qui sont représentés et elle propose de la dater de la fin du deuxième siècle, soit peu de temps avant celle d'Avenches²⁶⁴.

A Besançon, dans la maison située dans l'ancien jardin de la Banque de France, deux mosaïques présentent des motifs de damier. Le cadre de la première montre trois rangées de carrés noirs d'environ six à sept tesselles de côté. Ce pavement se trouve dans la maison inférieure et H. Stern le date du début de l'époque flavienne²⁶⁵. La seconde se trouve dans la maison supérieure et montre, au centre de la pièce, des carrés sur la pointe, alliés à des triangles et des grands T. Ces carrés sont aussi de petite taille (neuf ou dix tesselles) et H. Stern les date de l'époque antonine²⁶⁶.

Dans les réserves du Musée Rollin d'Autun se trouve un fragment de pavement avec un damier de carrés noirs de dix à douze cubes. En l'absence d'indication de provenance, donc de tout contexte archéologique, H. Stern et M. Blanchard-Lémée ne proposent aucune datation²⁶⁷.

La bande séparant les carrés de la grande mosaïque d'Ouzouër-sur-Trézée est constituée par un rang de carrés posés sur la pointe. Il s'agit aussi ici de petites formes géométriques et l'ensemble est daté par J.-P. Darmon et H. Lavagne entre 150 et 250²⁶⁸.

A Troyes, un pavement intéressant a été mis au jour au siècle dernier. Il présente une alternance de bandes de carrés sur la pointe de petites dimensions disposés une fois noir sur blanc, l'autre blanc sur noir. Cet exemplaire, permettant des jeux d'optique sur la variation carrés simples, carré bichromes et triangles, est situé par J.-P. Darmon et H. Lavagne entre les deuxième et troisième siècles, à cause justement de cette complexité de dessin²⁶⁹.

En 1821, à Saint-Pierre-de-Sénos, un damier est apparu. C'est l'un des plus grands en ce qui concerne la dimension des carrés qui comptent chacun environ dix-huit tesselles par côté. Ce damier composait un tapis couvrant toute la pièce. Malheureusement, la fouille ancienne n'a laissé aucun document permettant une datation précise et H. Lavagne, qui note l'exception du motif en tapis couvrant, ne propose pas de datation précise²⁷⁰.

Un grand pavement de Vienne (Sainte-Colombe), composé de carrés à décors géométriques variés et, en son centre, d'une grande scène marine, présente une séparation formée d'une double rangée de petits carrés noirs sur la pointe. J. Lancha date l'ensemble de la mosaïque du troisième quart du deuxième siècle²⁷¹.

Dans la grande salle centrale des thermes de Mithra à Ostie (Reg.I, Is XVII.2), une composition en damier dont les carrés sont ornés alternativement de disques, de carrés curvilignes et de carrés sur la pointe, le tout en blanc sur fond noir, ne rappelle pas notre mosaïque. Cependant la taille des carrés sur pointe est presque identique à celle des carrés de Nyon. G. Becatti date les pavements des thermes de l'époque de Trajan et d'Hadrien, autour de 125²⁷².

La mosaïque de Nyon est donc intéressante à deux titres: d'abord, elle représente un tapis couvrant rare, dérivé, comme le signale H. Lavagne à propos de la mosaïque de Saint-Pierre-de-Sénos, des pavements en *opus sectile*, probablement trop chers à

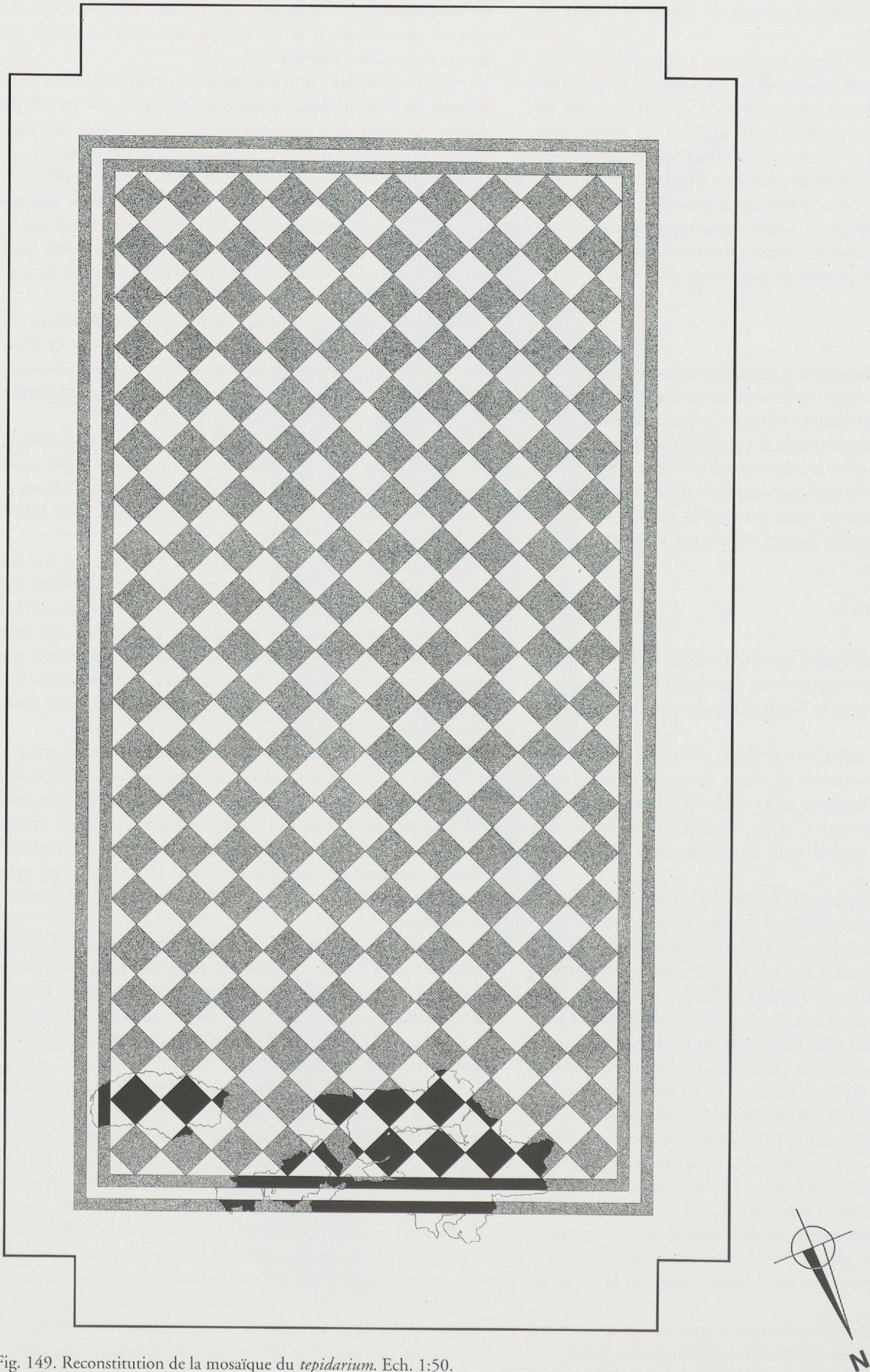


Fig. 149. Reconstitution de la mosaïque du *tepidarium*. Ech. 1:50.

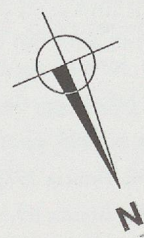
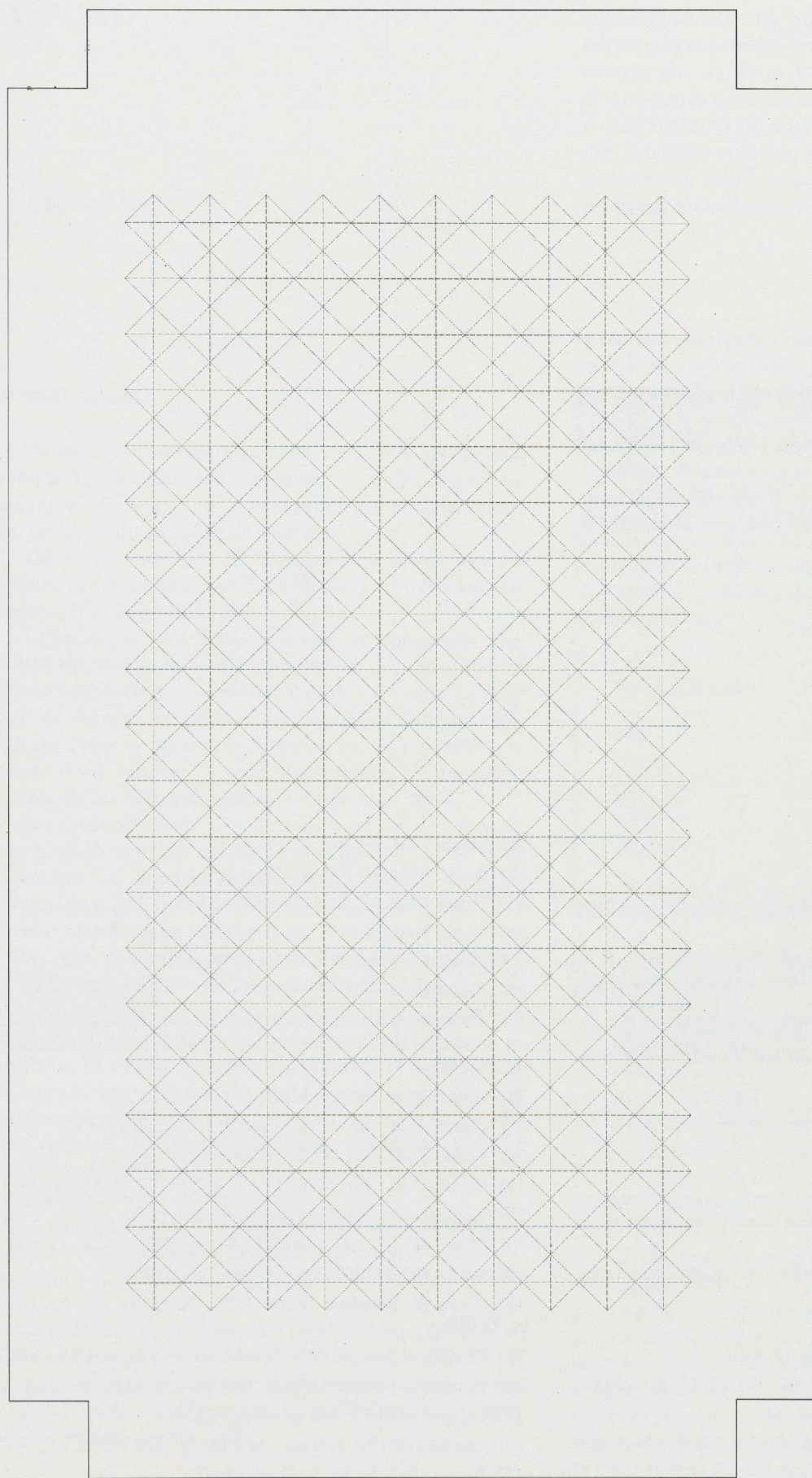


Fig. 150. Schéma régulateur de la mosaïque du *tepidarium*. Ech. 1:50.

exécuter et remplacés par des tesselles, plus économiques que des plaques de marbre; ensuite, contrairement à la plupart des parallèles connus, Nyon présente le motif en très grandes dimensions, ce qui est très rare. Si les parallèles datent pour la plupart de la fin du deuxième siècle ou du troisième siècle à cause des motifs qu'ils entourent, les pavements couvrants sont tous datés du premier ou de la première moitié du deuxième siècle. Il faut donc envisager cette dernière datation également pour celle de Nyon.

Conclusion

Chose rare, les thermes de Nyon présentent deux pavements géométriques de grande qualité réalisés selon les mêmes bases et donc probablement simultanément. La dimension des tesselles oblongues pourrait permettre de proposer une datation haute, dans le courant du premier siècle. Malheureusement, les critères archéologiques sont trop ténus pour pouvoir conforter, voire même préciser, une telle opinion. Il se pourrait également que les mosaïques aient été posées plus tard, mais certainement pas après 150.

NOTES

236. Balmelle *et al.* 1985, pl. 213 a.
 237. Gonzenbach 1961, N° 86.2, p. 157.
 238. Association Pro Novioduno, Fouilles de l'année 1946, Rapport final abrégé, p. 3.
 239. E. Pelichet, *Rapport sur la trouvaille et la restauration de la Mosaïque Tschanen à Nyon*, p. 4. Ce document est conservé aux AMH, sous la cote A 116/2 N° A 9258.
 240. L'original de cette photographie, dont un tirage est intégré au rapport susmentionné, n'a pu être retrouvé dans les archives de la maison Kunz à Nyon.
 241. Cf. note 238.
 242. Cf. note 239, p. 2, paragraphe 3.
 243. Cf. fig. 75, p. 78.
 244. Si on ajoute encore un carré de plus à gauche, les bandes noires et blanches viennent buter contre les décrochements des angles de la pièce, ce qui ne semble pas correct.
 245. Comme dans le *tepidarium* (voir ci-dessous), où les «encoignures» sont réalisées de cette manière.
 246. Gonzenbach 1961, N° 120, pl. 4.
 247. Stern 1963, N° 297 D, pp. 45 et 46, pl. XVII.
 248. Lavagne 1979, N° 405, pp. 289 et 290, pl. CLXVIII et CLXIX.
 249. Lancha 1981, N° 48, pp. 64 à 66, pl. XV.
 250. Lavagne 1979, N° 103, pp. 96 à 98, pl. XXX, XXXI et XXXIII.
 251. Donderer 1986, Brescia 39, pp. 113 et 114, pl. 42.
 252. Donderer 1986, Brescia 43, p. 115, pl. 42.
 253. Becatti 1961, N° 267, p. 133, pl. 13.
 254. Becatti 1961, N° 394, p. 208, pl. 13.
 255. Pisapia 1989, N° 37, p. 26, planche XV.
 256. Blanco Freijeiro 1978, N° 49, page 47, planche 82.
 257. Blanco Freijeiro 1978, N° 19, p. 39, pl. 41.
 258. Balmelle *et al.* 1985, pl. 114a.
 259. Ces dimensions résultent du dessin reconstituitif de la figure 148, dessin réalisé à l'aide des différents relevés sur place, réduits au cinquième et assemblés.
 260. Gonzenbach 1961, N° 5.22, pp. 71 et 72, pl. 36.
 261. Gonzenbach 1961, N° 57, pp. 120 et 121, pl. 10 et 11.
 262. Gonzenbach 1961, N° 4.9, p. 28, pl. 12.
 263. Gonzenbach 1961, N° 89 IV, pp. 162 et 163, pl. 31.
 264. Gonzenbach 1961, N° 136.1 III, p. 228, pl. 2.
 265. Stern 1963, N° 297 A, pp. 42 à 44, pl. XIV.
 266. Stern 1963, N° 297 E, pp. 46 et 47, pl. XVII.
 267. Stern et Blanchard-Lemée 1975, N° 253a, pp. 89 et 90, pl. XLVIII.
 268. Darmon et Lavagne 1977, N° 467, pp. 93 à 99, pl. LXX à LXXII.
 269. Darmon et Lavagne 1977, N° 500, pp. 137 à 139, pl. CIII à CV.
 270. Lavagne 1979, N° 136, p. 117, pl. XLV.
 271. Lancha 1981, N° 315, pp. 132 à 135, pl. LIV à LVII.
 272. Becatti 1961, N° 55, p. 32, pl. CCIII.